

3. LA CITE DES SCIENCES DANS LE PROJET D'ENSEMBLE

3.1. LE MASTERPLAN DE BELVAL-OUEST : CADRE GENERAL

Le Ministre de l'Intérieur a précisé dans son deuxième rapport « friches industrielles : le site de Beval-Ouest – état d'avancement et perspectives » du 15 février 2001 que le site de Belval-Ouest devra servir à élaborer un projet-pilote en matière de développement urbain durable (« nachhaltige Stadtentwicklung »).

La concrétisation d'une telle approche est garantie entre autres par la définition de quartiers individualisés aux caractéristiques spécifiques ainsi que par la recherche d'une mixité fonctionnelle et d'un urbanisme des chemins courts.

La version actuelle du masterplan, qui tient compte de certaines propositions de modification issues de l'évaluation externe (élaborée par le bureau « Wasserstadt » pour le compte d'AGORA) du projet présenté en février dernier, prévoit plusieurs quartiers distincts, dont chacun aura sa vocation propre sans pour autant procéder à un zonage trop restrictif :

- le "Square-mile"
- le « Südband »
- le « Quartier de la nature »
- le « Central-Gate »
- le « Quartier Belval »
- la « Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation »

Le quartier « **Square-mile** » sera caractérisé par une grande mixité des fonctions. On y trouvera :

- des bureaux
- des entreprises « start-up » issues des domaines des médias et de la nouvelle économie
- d'autres entreprises compatibles avec ces deux types de fonctions du point de vue des nuisances et de la conception architecturale
- des institutions de formation et de recherche
- des entreprises de services et de commerce
- des commerces de proximité, gastronomie, hôtellerie
- de l'habitat dans des formes compatibles avec ces différents types de fonction.

La vocation du quartier « **Südband** », initialement destiné à accueillir des commerces, des PME et des services divers a été différenciée par l'évaluation d'Agora/Wasserstadt. La partie nord adjacente à la mairie de Belvaux aura une vocation plutôt résidentielle. La partie située en bordure du grand parc se prête à l'implantation d'un nouveau lycée, dont les infrastructures sportives seront intégrées dans les espaces verts publics et dont la desserte pourra être assurée par la ligne CFL (passerelle). Quant à la partie centrale adjacente au « Square-mile », elle pourra accueillir des activités thématiquement liées à la cité des sciences, mais aussi nécessaires à la réalisation de la mixité fonctionnelle visée. Enfin, il a été proposé d'implanter dans la partie restante de ce quartier aux abords de la gare de tri et des rails des entreprises de production. Toutes ses propositions demandent encore à être évaluées sur base des propositions concernant le réaménagement des voies ferrées aux abords du site.

Le « **Central – Gate** », conçu comme un boulevard urbain, sera la carte de visite de la cité des sciences et abritera les premières adresses du site. Outre sa fonction de répartition des flux de transport, il sera l'épine dorsale du développement de Belval-Ouest.

La concrétisation d'un urbanisme répondant aux critères d'un développement durable présuppose qu'un soin particulier sera apporté à l'aménagement des espaces verts. Ceux-ci reprendront tous les éléments naturels propres à l'endroit et à ses environs de manière à créer un réseau reliant les communes de Sanem et d'Esch-sur-Alzette. Ces espaces assureront également la liaison des différents quartiers entre-eux et formeront dans leur ensemble un véritable « **Quartier de la nature** » dont la vocation sera tant récréative que microclimatique.

Le « **Quartier Belval** » aura une vocation surtout résidentielle. Il comportera également les installations et équipements complémentaires de l'habitat (par exemple école, crèches ...). Il est destiné par ailleurs à arrondir la localité de Belvaux.

Le quartier de la « **Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation** » sera présenté de manière détaillée dans les chapitres qui suivent.

Le tableau ci-dessous résume le potentiel de développement de l'ensemble du site (première estimation) :

Prognose Einwohner / Arbeitsplätze

1. Schätzung BGF gesamt (Bruttogeschossfläche/ m²)

Entwicklungsgebiet Belval-Ouest

Quartier	WE*	Einwohner **	BGF Wohnen	AP****	Arbeitsplätze	BGF Dienstl./Gewerbe	BGF Gemeinbedarf	BGF gesamt
Cité des Sciences		***		50	8 000	388 873		388 873
Square-Mile	687	1 374	68 710	40	9 000	348 639	720	418 069
Südband	230		22 972	100	1 300	130 756	11 367	165 095
Quartier Belval	1 374	2 748	137 414	32	600	19 991	7 305	164 710
Übergeordneter Grünzug								
Central Gate								
Verkehrsflächen, Abstandsflächen, Bahn, Anteile Grünzug								
Total	2 291	4 122	229 096		18 900	888 259	19 392	1 136 747

* 100 m² je WE

** WE x 2,0 Einwohner

*** nicht einbezogen sind die 60 Forscher die auf der Hochofenterrasse wohnen

**** Arbeitsplätze pro BGF Dienstl./Gewerbe

Au niveau de l'urbanisme réglementaire, le site de Belval-Ouest est actuellement classé comme « zone à études » dans les PAG (plans d'aménagement généraux) des communes d'Esch-Alzette et de Sanem. C'est entre autres afin de rassurer les investisseurs potentiels en ce qui concerne le cadre réglementaire du développement du site (« Planungssicherheit ») qu'il a été retenu que le masterplan mentionné plus haut sera transposé en termes de PAG sur base d'une étroite collaboration entre le ministère de l'Intérieur et les communes concernées.

Les plans annexés à ce sous-chapitre reprennent

- le masterplan tel qu'il se présente à l'heure actuelle, compte tenu des propositions de modifications retenues
- le zonage à intégrer dans les PAG's des communes selon la procédure prévue par la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes

3.2. INTEGRATION DE LA CITE DES SCIENCES, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DANS LE CONCEPT GLOBAL

La « Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation » sera principalement implantée sur la terrasse des hauts-fourneaux. Elle n'y restera cependant pas strictement cantonnée et son articulation avec le « Square mile » sera recherchée (voir plan ci-joint).

La terrasse des hauts-fourneaux, lieu sur lequel viendra se greffer la cité des sciences, a initialement été conçue d'après les principes suivants :

- chemins courts
- orientation facile due à l'implantation linéaire et parallèle des différentes fonctions
- séparation des flux de circulation verticaux et horizontaux.

Agencer les nouvelles fonctions d'après ces mêmes principes voudra dire densifier et remplir les vides en respectant les caractéristiques des lieux. Les urbanistes auront donc à relever un défi de taille. Ce constat vaut cependant également pour les développeurs et programmeurs de la future cité des sciences qui devront développer des synergies entre des activités qui sont à la fois variées et complexes.

En effet, la « Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation » comprendra

- une fonction enseignement supérieur et recherche ;
- une fonction enseignement secondaire ;
- une fonction vie étudiante (accueil et logement) ;
- une fonction starts-ups et entreprises de la nouvelle économie ;
- une fonction administrations de l'Etat ;
- une fonction culturelle.

Le projet d'ensemble devra garantir la création d'interfaces entre ces fonctions tout en respectant les contraintes propres à un site qui fait partie de notre patrimoine culturel, est situé aux abords immédiats d'une entreprise industrielle performante et porte les traces de son propre passé industriel.

Rappelons que la cité des sciences, de par sa conception, représente un ensemble cohérent de fonctions, et qu'elle n'est pas une simple juxtaposition de différentes fonctions ayant peu ou pas de relations entre elles. Cette considération est importante puisqu'elle influence, et la nature des futures implantations, et leur structure de gestion.

Pour mener à bien le projet de la « Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation », il convient de veiller à ce :

- a) qu'il n'y ait pas d'espacement dans le temps de la construction des différents bâtiments,
- b) qu'il y ait raccordement aux transports publics,
- c) que les différentes institutions soient regroupées dans un « groupement d'intérêts économiques » pour éviter tout cloisonnement,
- d) que des structures de logements pour étudiants et/ou chercheurs soient prévues ailleurs sur le site ou dans les environs,
- e) qu'une maison relais pour les start-up's soit prévue sur le site.